

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
GOUVERNEMENT  
-----

N° 2013- 3589/GNC

du 17 DEC. 2013

**ARRETE**  
**portant projet de délibération**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

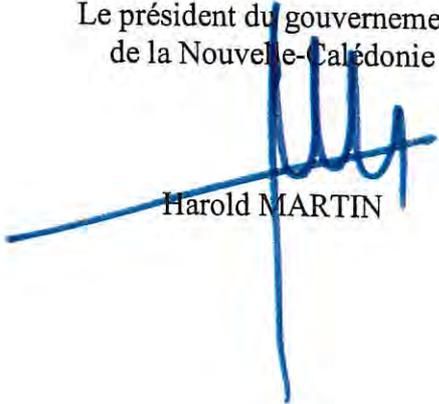
Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

**ARRETE**

**Article 1er** : Le gouvernement arrête le projet de délibération portant approbation du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 2** : Le présent arrêté et le projet de délibération qui lui est annexé seront transmis au président du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie

  
Harold MARTIN

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
GOUVERNEMENT  
-----

Nouméa, le

17 DEC. 2013

N° 3040- 108/GNC/SG-2013

**RAPPORT AU CONGRÈS  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

**Objet :** **Projet de schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie**

**P.i. :** Un projet de délibération  
Tableau récapitulatif des défis et orientations fondamentales  
Tableau récapitulatif des objectifs et moyens

**1. Historique de la démarche « Nouvelle-Calédonie 2025 »**

Prévu par l'article 211 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie doit exprimer « *les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel* ».

Ce document, élaboré conjointement par le haut-commissaire et par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, doit être « *approuvé par le Congrès, après avis des assemblées de province, du Conseil économique et social et du Sénat coutumier et après consultation des communes* ». Il servira de référence aux dotations de l'Etat aux collectivités de la Nouvelle-Calédonie puisque l'article 211 prévoit que « *les contrats de développement (...) sont compatibles avec les orientations retenues dans le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie* ».

Lors du premier comité de pilotage (composé de représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes, du Sénat Coutumier et du Conseil économique et social) du 21 mars 2008 la démarche générale du schéma avait été précisée ainsi :

- « *l'objectif du schéma est de préparer ensemble et arrêter un projet prospectif qui formule des orientations fondamentales à long terme pour la Nouvelle-Calédonie à un horizon de 15-20 ans, assure une vision transversale des enjeux de société, renforce la cohérence des différentes politiques conduites sur le territoire et vise le rééquilibrage ;*

- *Le schéma est un projet stratégique pour le développement de l'ensemble de la société néo-calédonienne, une perspective pour le destin commun, un projet pour le développement dynamique, durable et respectueux de notre identité ;*

- *Le schéma tient compte des autres documents d'orientation existants et permet de replacer leurs orientations dans une perspective plus globale, en renforçant les synergies ».*

La démarche baptisée « Nouvelle-Calédonie 2025 » a prévu l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement en plusieurs phases :

La première phase « *diagnostic et enjeux* » a fait l'objet d'une large démarche participative lancée dès 2008 avec la constitution de 9 ateliers thématiques, composés de 500 inscrits issus des différentes administrations mais aussi des experts, des enseignants, des personnes issues du monde de l'entreprise, de la société civile, etc. Cette phase a permis d'identifier 22 enjeux d'avenir qui ont fait l'objet du rapport « Diagnostic et Enjeux ». Elle a été validée par le comité de pilotage du schéma le 14 décembre 2009.

La phase « *orientations et moyens* » a vu notamment l'organisation en 2012 de trois séminaires par le service de l'aménagement et de la planification (SAP) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dans les trois provinces de Nouvelle-Calédonie, avec la participation d'experts et de responsables de la société civile et du monde politique.

*Le séminaire citoyen (Nouméa – 22 et 23 février 2012)* a réuni 240 personnes sur deux journées, et a traité du développement humain comme un enjeu social primordial de développement durable. Ce séminaire a posé la question de la cohésion sociale comme pilier indispensable à l'émergence de la citoyenneté calédonienne et comme condition incontournable de la pérennité d'un projet de société partagé. Il a examiné, entre autres questions, celles relatives à l'éducation et à la formation, au logement, à la santé, à l'affirmation et l'expression des identités culturelles.

*Le séminaire d'aménagement et de développement durable (Lifou – 14 et 15 mars 2012)* a été organisé dans la tribu de Jözip à Lifou et a réuni 160 personnes. Examinant le potentiel de développement intrinsèque du territoire il a traité des conditions nécessaires à la création de nouvelles sources de valeur ajoutée propres, notamment par la mise en valeur des ressources et du patrimoine naturel du pays. Il a traité de la diversification spatiale et sectorielle de l'économie, de la préparation de l'après nickel, de la contribution de cette industrie à l'effort de développement.

*Le séminaire sur la croissance (Poindimié – 4 et 5 avril 2012)* a réuni 90 personnes. A travers l'analyse des leviers de la croissance et en fonction de tendances, des évolutions possibles des différentes variables de croissance ont été évoquées.

Les travaux des séminaires ont été complétés par une phase de concertation avec différents experts des services de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et de la société civile, aux fins de cerner les orientations fondamentales permettant de répondre aux 22 enjeux du diagnostic. Un séminaire interne au service a été organisé en juillet 2013.

Début août 2013, le SAP a présenté, de manière synthétique, l'organisation du document et de son contenu aux directions de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat ainsi qu'aux directions des provinces à Koné, Lifou et Nouméa. Ces présentations avaient pour objectif d'informer les directions de l'état d'avancement du dossier, auquel une grande majorité d'entre elles avait contribué, et de recueillir les observations techniques pouvant être intégrées dans le document « *NC 2025, Orientations et Moyens : propositions* » qui constitue le projet de schéma.

## **2. L'organisation du projet de schéma d'aménagement et de développement**

Ce projet, qui répond aux exigences de l'article 211 de la loi organique de 1999 en définissant des orientations fondamentales, des objectifs et des moyens pour l'aménagement et le développement de la Nouvelle-Calédonie, est organisé en deux parties :

La première partie comprend :

- les ambitions politiques auxquelles doit répondre le schéma, qui ont été validées par le comité de pilotage du 14 décembre 2009,
- le contexte et les contraintes dans lesquels s'inscrivent ces ambitions. Dans ce cadre, le diagnostic établi dans la première phase du schéma est actualisé en fonction des évolutions qui ont pu survenir depuis 2009,
- les modèles de référence dont la présentation permet de cerner différents scénarios d'évolution possibles et de cibler les choix politiques à effectuer,
- les défis et orientations fondamentales qui sont les réponses aux écarts constatés entre les ambitions et le diagnostic.

La deuxième partie concerne la déclinaison des politiques publiques qui permettent la traduction opérationnelle des orientations fondamentales. Elle comprend pour chaque politique publique:

- les éléments de contexte ;
- des indicateurs d'opportunité permettant de définir synthétiquement, au regard des orientations fondamentales, les raisons de mise en œuvre de la politique publique ;
- les choix ou priorités essentielles à arbitrer pour conduire la politique publique en répondant aux ambitions ;
- des objectifs à atteindre et des propositions en termes de résultats attendus et de moyens à mettre en œuvre (actions) ;
- les prérequis et conditions de réalisation qui conditionnent la mise en œuvre de la politique publique.

Les orientations fondamentales, objectifs et moyens déclinés dans ce projet sont récapitulés dans les tableaux joints au présent rapport.

## **3. Les étapes du processus de validation**

Le projet « *NC 2025 orientations et moyens : propositions* » a été présenté en collégialité du gouvernement et au Haut-commissaire en septembre 2013.

Il a été soumis au comité de pilotage du schéma le 4 octobre 2013. Le comité de pilotage a considéré que le projet présenté pouvait servir de base à la création d'une grille de lecture commune et permettait d'enclencher la phase de consultations prévue à l'article 211 de la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie

A l'issue du comité de pilotage, ce projet a fait l'objet de modifications de forme. Une version modifiée a été éditée en novembre 2013.

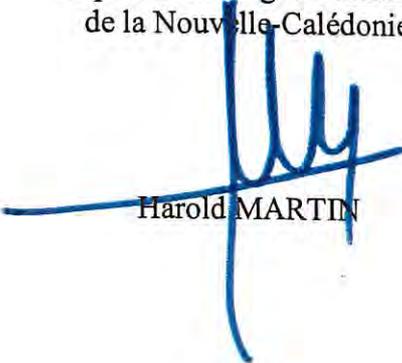
Dès lors, des présentations de ce document ont été faites par le SAP auprès de l'ensemble des membres du comité de pilotage qui en ont exprimé le souhait afin de fournir les explications nécessaires, en vue de la phase de consultation.

Selon les modalités définies par l'article 211 de la loi organique, le document « *NC2025 orientations et moyens : propositions* » a été transmis pour avis aux assemblées de province, au Sénat Coutumier et au CES et à la consultation des communes.

Le projet de schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie ci-joint est désormais présenté au Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour examen et approbation.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre approbation.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie



Harold MARTIN

**CONGRES  
DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**  
-----

Nouméa, le

**DELIBERATION**

**Portant approbation du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie**

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis du Conseil économique et social en date du ;

Vu l'avis du Sénat coutumier en date du ;

Vu l'avis de l'assemblée de la province des Iles en date du :

Vu l'avis de l'assemblée de la province Nord en date du :

Vu l'avis de l'assemblée de la province Sud en date du ;

Vu la consultation des communes en date du

Vu l'arrêté n° 2013- /GNC du portant projet de délibération ;

Entendu le rapport du gouvernement n° 3040- /GNC/SG2013 du ;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie prévu à l'article 211 de la loi organique du 19 mars 1999 susvisée a pour ambition de promouvoir le destin commun, le rééquilibrage, la construction de la Nouvelle-Calédonie, le développement durable et l'ouverture au monde.

Considérant que pour satisfaire ces ambitions, la Nouvelle-Calédonie identifie les défis suivants : construire une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité, assurer un modèle de développement pérenne, favoriser la création d'un éco-territoire et faire évoluer la gouvernance.

Considérant que les orientations fondamentales et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie sont définis dans le respect de ces ambitions et de ces défis.

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

.../...

**Article 1 :** Les orientations fondamentales exprimées par le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie tendent à :

- Favoriser le sentiment d'appartenance à une même société,
- Réduire les inégalités socio-économiques,
- Renforcer la mixité sociale,
- Favoriser les mobilités,
- Garantir l'équité territoriale,
- Construire une école juste et adaptée,
- Encourager les modes de gestion participatifs,
- Permettre à chacun d'être acteur de son parcours de vie,
- Valoriser la place de la jeunesse dans le projet de société,
- Corriger les déséquilibres en matière de finances publiques,
- Favoriser la compétitivité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie,
- Créer de nouvelles dynamiques pour un développement durable et endogène,
- Connaître et valoriser les services éco systémiques,
- Améliorer le bilan carbone,
- Affirmer le rôle et la fonction des institutions,
- Poser le cadre de référence de l'action publique,
- Optimiser les modes de production des politiques publiques,
- Optimiser les facteurs démocratiques,
- Pérenniser les finances publiques.

**Article 2 :** Les objectifs fixés par le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie visent à :

- Construire les référentiels de la société calédonienne,
- Placer la culture au cœur du projet de société,
- Définir une politique éducative,
- Améliorer l'efficacité de la santé publique,
- Consolider la protection sociale,
- Améliorer le dynamisme des territoires,
- Développer des stratégies foncières,
- Construire des politiques d'habitat adaptées,
- Organiser des transports efficaces,
- Favoriser le développement de la Nouvelle-Calédonie par l'économie traditionnelle,
- Installer de nouvelles dynamiques structurelles pour l'économie de la Nouvelle-Calédonie,
- Investir dans le capital humain : l'emploi et la formation professionnelle continue,
- Optimiser les filières stratégiques : la mine et la métallurgie,
- Optimiser les filières stratégiques : le tourisme,
- Optimiser les filières stratégiques : l'économie numérique,
- Optimiser les filières stratégiques : l'agriculture,
- Optimiser les filières stratégiques : valoriser le capital naturel
- Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Préserver l'environnement,
- Elaborer une politique de mer,
- Ouvrir la société calédonienne sur le monde,
- Renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

.../...

**Article 3 :** Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie figurant en annexe est approuvé.

**Article 4 :** La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le

Le président du congrès  
de la Nouvelle-Calédonie

Roch WAMYTAN

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Défis	Orientation fondamentale	Contenu
<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>	<p align="center"><b>Favoriser le sentiment d'appartenance à une même société</b></p>	<p>On ne peut évoquer la cohésion sociale et le projet de société pour la Nouvelle-Calédonie sans revenir sur le point central qui transparait dans tous les volets du diagnostic avec la coexistence de deux systèmes sociaux : celui de la société kanak, et plus largement océanienne, et celui de la société occidentale dont les valeurs, normes et modèles de comportement sont très différents, voire parfois opposés.</p> <p>De ce fait, au-delà de la reconnaissance de l'organisation sociale spécifique et du patrimoine culturel kanak, se pose la question des facteurs d'intégration dans la société calédonienne. Celle-ci suppose, d'une part que chaque individu soit accepté et reconnu comme membre de cette société, et d'autre part que celui-ci développe un sentiment d'appartenance à ladite société.</p> <p>En d'autres termes, il est nécessaire que la société soit intégratrice et que l'individu ait la volonté de s'intégrer. La société intègre l'individu lorsque celui-ci dispose des ressources matérielles et culturelles qui lui assurent les moyens de participer à la vie sociale.</p> <p>S'agissant des ressources matérielles, il est alors possible de s'interroger sur l'accès des populations kanak à ces ressources et sur leur adhésion aux principes de l'économie de marché. Le conflit entre des systèmes de valeurs et d'organisation sociale (société coutumière et société marchande) peut engendrer, notamment chez les jeunes, ou en cas de passage d'un mode de vie rural à un mode de vie urbain, une recherche de nouveaux modèles d'insertion sociale<sup>1</sup>. La lutte contre les risques de marginalisation ou d'exclusion passerait donc soit par une intégration totale dans la logique de l'économie marchande et du salariat, soit par la construction d'une synthèse interculturelle basée sur le dialogue et la reconnaissance réciproque.</p> <p>Quant aux ressources culturelles, celles-ci sont apportées par les interactions sociales au sein desquelles, en plus des réseaux traditionnels familiaux ou amicaux, les réseaux sociaux occupent</p>

<sup>1</sup> Voir, par exemple : "Entre tradition et modernité. La place du jeune kanak", avis du Sénat coutumier, octobre 2009 ; "La place du jeune kanak dans la société contemporaine et les moyens de lutte contre la marginalisation d'une partie de la jeunesse", étude menée par la Commission Éducation Formation du Sénat coutumier, juin 2009 ; Conseil économique et social, "La délinquance juvénile (hors cadre scolaire) et la réinsertion", Rapport et vœu n° 06/2010.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>		<p>une place de plus en plus importante. Elles sont aussi transmises par l’institution scolaire dont c’est la mission principale. Il importe, par conséquent que cette mission soit porteuse d’un projet éducatif au service du destin commun.</p> <p>S’agissant du lien moral et de la cohésion des représentations collectives, ces ressources culturelles sont également celles qui sont incluses dans le projet de société et dans la déclinaison de celui-ci en politiques publiques, notamment en matière de citoyenneté et de culture, pour autant que la liberté de choix soit respectée. En effet, il convient de rappeler que la liberté culturelle est un élément majeur du développement humain, parce qu’il est essentiel de pouvoir choisir son identité pour mener une vie épanouie<sup>2</sup>. Ce droit au respect de l’identité culturelle permet de rendre compatibles la reconnaissance de droits collectifs et les droits individuels à l’égalité et à la liberté.</p> <p>Par conséquent, plus la société saura penser la diversité, plus les individus pourront développer un sentiment d’appartenance à celle-ci au sein de laquelle ils se sentiraient reconnus et légitimes, quelle que soit leur culture ou leur mode de vie.</p> <p>Développer le sentiment d’appartenance c’est aussi gagner la confiance de la population en lui permettant de participer à la définition de son projet d’avenir.</p>
	<p><b>Réduire les inégalités socio-économiques</b></p>	<p>Parce qu’elles font obstacle à la construction du destin commun, parce qu’elles conduisent à un mal-développement, tant socio-économique que spatial, parce qu’elles sont le berceau du manque de confiance qui s’instaure entre les classes sociales, entre les ethnies, les inégalités constituent le talon d’Achille du modèle calédonien et de son modèle social en premier lieu. Elles risquent de bloquer la croissance économique, et donc la source même de création des revenus.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie a bénéficié d’une croissance exceptionnelle, extensive (grâce à de nouveaux chantiers) qui a permis l’augmentation de la valeur ajoutée produite et de l’ensemble des revenus distribués. En plus imagé, la taille du gâteau a suffisamment augmenté ces dernières années pour que la question de son partage ne se pose pas d’une manière très aigüe. En revanche, à l’avenir, le</p>

<sup>2</sup> Conclusion du rapport du programme des Nations Unies pour le développement intitulé « La liberté culturelle dans un monde diversifié » 2004.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>		<p>passage d'une économie extensive vers une croissance plus intensive (par augmentation de la productivité des facteurs) obligera à une meilleure répartition des fruits de la croissance<sup>3</sup>. Ce double souci d'efficacité et de justice devra irriguer les politiques en matière de fiscalité, de transport, d'éducation, de logement, de santé (dans le cadre du développement du capital humain).</p> <p>Comme l'ont montré de très nombreuses études<sup>4</sup>, les inégalités de revenu génèrent d'autres inégalités en matière de réussite scolaire, d'accès à l'emploi, d'accès au logement, à la santé, de bien être, ... Mais, en Nouvelle-Calédonie, les inégalités de revenu prennent une double dimension : elles ne génèrent pas que de l'exclusion sociale, elles se confondent aussi avec une dimension ethnique<sup>5</sup>.</p> <p>La notion de pauvreté est néanmoins à aborder avec précaution, et ne peut se dispenser d'une approche culturelle selon laquelle la seule prise en compte du niveau de ressources financières n'est pas opérante. En effet, il importe de favoriser l'équité d'accès aux services publics, tout en respectant la dignité des personnes et leur choix de mode de vie.</p> <p>C'est en effet cette possibilité ou non de choix qui doit être au centre des attentions de l'action publique (voir ci-après), plutôt qu'une intégration forcée à une société uniformisante.</p>
	<p><b>Renforcer la mixité sociale</b></p>	<p>La tendance actuelle des populations va à la ségrégation, où les populations aisées se regroupent en quartiers favorisés voire fermés, et où les habitants des quartiers les plus pauvres s'inscrivent, à l'inverse, dans des logiques de « ghettoïsation » (affirmation des identités par quartiers, voire par secteur). Aussi, dans un souci de justice sociale, la tendance contraire consiste à de lutter contre les ségrégations socio-économiques et spatiales en favorisant la mixité dans les quartiers d'habitation.</p> <p>Pour autant, bien qu'en matière économique les recherches actuelles remarquent que la mixité</p>

<sup>3</sup> Ce point fait l'objet d'un développement dans la politique publique relative à l'économie.

<sup>4</sup> A commencer par celle réalisée par Wilkinson et Pickett (The Spirit Level ; why equality is better for everyone, Penguin Books, Londres, 2010).

<sup>5</sup> Inégalités ethniques au pays du « *destin commun* » : état des lieux des inégalités de réussite scolaire, de probabilité d'emploi et de revenus. Samuel Gorohouna, UNC, dans La Revue Juridique, Politique et Economique de NC, N° 21-2013/1.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>		<p>conduit à la créativité et à la performance (Richard Florida, 2002) dans un système économique qui repose sur l'innovation, la mixité sociale urbaine ne suffit certainement pas, à elle seule, à répondre à la question de la politique de redistribution. En effet, si la mixité sociale contribue au dynamisme économique et culturel de l'espace, elle ne contredit pas l'affirmation, délibérée ou non, des communitarismes.</p> <p>La mixité sociale apporte-t-elle une réponse suffisante à la tolérance de la différence de « l'autre » ?</p> <p>Quoi qu'il en soit, elle demeure une orientation majeure pour un pays qui souhaite favoriser le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance à une même société pour se développer économiquement et culturellement.</p>
	<p><b>Favoriser les mobilités</b></p>	<p>Les populations de la Nouvelle-Calédonie se caractérisent aussi par une très forte mobilité. Par exemple, 12 000 personnes habitant dans le Grand Nouméa sont originaires des Iles et y reviennent souvent. Les relations économiques sont stratégiques pour l'approvisionnement des entreprises des îles. <i>« Ces mobilités sont le signe d'une société marquée par la multiplicité d'appartenance à des territoires. Aujourd'hui, on habite Koutio, mais on est de Touho, aujourd'hui, on habite Rivière Salée ou Montravel, mais on est des Iles Loyauté, aujourd'hui, on travaille six mois à Goro, puis six mois à Vavouto, on travaille à Nouméa, mais on vient de Necce. Cette complexité construit de nouveaux rapports à l'espace. Les Calédoniens appartiennent aujourd'hui à une multitude de territoires »</i>. (Gilbert Tyuienon, 2012).</p> <p>Cette multiplicité d'appartenance répond à l'acquisition de la liberté des individus à se construire. Cela relève considérablement les exigences des populations en matière de mobilité, et instaure une pression importante sur le domaine des transports. En effet, le mouvement est bien souvent ce qui permet de garder ses liens coutumiers avec la tribu, ses lieux familiaux, avec le village, en particulier pour les populations salariées qui peuvent associer emploi et gestes traditionnels ou rassemblement ruraux.</p> <p>Cette mobilité est ce qui permet d'éviter toute rupture des populations avec leurs racines, et de maintenir au pays et aux territoires une identité dans laquelle chacun peut rester soi-même. La mobilité constitue par ailleurs une condition essentielle pour l'accès aux services, aux emplois, à la culture et aux loisirs. Aussi importe-t-il de favoriser les mobilités au sein de tous les territoires et en</p>

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

		particulier à destination des populations les plus vulnérables pour lesquelles la mise en oeuvre d'un droit à la mobilité doit être recherché.
<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>	<p align="center"><b>Garantir l'équité territoriale</b></p>	<p>Si la notion d'égalité est difficilement applicable aux territoires, divers par nature, spécifiques par leurs histoires et leur géographie humaine et physique, la notion d'équité, qui fait appel au concept de justice sociale et de fait, spatiale, nous a semblé plus à même de répondre aux enjeux de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Aussi, il apparaît primordial que l'action publique demeure le ressort essentiel de l'équité comme objectif de résultat pour les politiques publiques à visée territoriale. Les territoires doivent ainsi répondre à des objectifs de développement humain porteurs d'égalité et de justice, en particulier en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sanitaire : où les populations des territoires visent à l'égalité par exemple en termes d'espérance de vie ou de taux de mortalité infantile ;</li> <li>- de cohésion sociale, où les disparités des territoires en matière de taux de sur-occupation des logements, de pauvreté ou de dépendance des personnes âgées ou en situation de handicap, doivent se niveler ;</li> <li>- de gestion des ressources naturelles, avec des objectifs homogènes en matière de préservation de la biodiversité (il n'est pas question de sacrifier une région ou une autre), de bon état des réserves en eaux, ou de connaissances des écosystèmes qui doivent être semblables d'un territoire à l'autre ;</li> <li>- de niveau de vie, avec des dépenses liées aux besoins essentiels qui ne doivent pas connaître de disparité territoriale, par exemple en termes de revenus disponibles pour se nourrir, se loger, ou se déplacer, ou pour avoir un accès numérique, en prenant, bien-sûr, en compte les vertus de l'agriculture vivrière et de l'économie traditionnelle ;</li> <li>- d'accès aux services publics avec l'accès aux services essentiels en prenant soin de disposer d'une qualité de service semblable.</li> </ul>

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>	<p align="center"><b>Construire une école juste et adaptée</b></p>	<p>À l'échelon national, le rapport sur la concertation « Refondons l'École de la République »<sup>6</sup> a traité quatre sujets majeurs : « la réussite scolaire pour tous », « les élèves au cœur de la refondation », « des personnels formés et reconnus », « un système juste et efficace ». Ces préoccupations rejoignent celles du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne<sup>7</sup>. Il faut y ajouter la nécessité d'adaptation de l'école calédonienne.</p> <p>Une école juste, c'est d'abord une école qui se préoccupe des inégalités sociales, mais aussi des inégalités de réussite scolaire<sup>8</sup>. Les déterminants (ou les sources) de cette réussite scolaire sont multiples, liés à l'origine sociale, aux « capacités » individuelles, à l'institution scolaire (taille des classes, offre de formation, qualité des enseignants, pédagogie mise en œuvre, types d'établissement, ...), à l'implication des parents, etc.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, les inégalités sont aussi le résultat de l'histoire coloniale du pays, de la disparité entre les provinces en matière de rééquilibrage et d'attractivité. On retrouve donc, dans les études consacrées à ce sujet<sup>9</sup>, une forte correspondance entre des inégalités de résultats scolaires et des déterminants sociaux, culturels, et ethniques. La correction de toutes ces inégalités passe par l'affirmation de l'égalité des chances. Cependant, pour que le principe puisse fonctionner, et notamment le mérite individuel par le travail, il faut s'assurer que chacun puisse y accéder dans de bonnes conditions. De multiples travaux ont montré que la compétition du mérite n'empêche pas les inégalités d'hypothéquer les destins des individus au sein de l'école<sup>10</sup>. L'école doit donc se</p>

<sup>6</sup> Refondons l'École de la République. Rapport de la concertation. Réalisé par François Bonneau, Marie-Françoise Colombani, Christian Forestier, Nathalie Mons, membres du comité de pilotage de la concertation et Alain Dulot, rapporteur général. Octobre 2012.

<sup>7</sup> Quelle Ecole pour mon pays ? Rapport de la commission du Grand débat sur l'avenir de l'École Calédonienne. Avril 2011.

<sup>8</sup> C'est-à-dire, ici, la probabilité d'obtenir des diplômes et même certains types de diplômes (baccalauréats généraux par exemple).

<sup>9</sup> C. Ris "Les inégalités d'accès aux diplômes". Cahiers du Larje N°2012-2. UNC ; Egalement les travaux de Gorohouna S. ou de Salaün M. mais aussi de Hadj L., Lagadec G., Lavigne G., Ris C. , 2012. : Vingt années de politiques de rééquilibrage en NC. Démocratisation de l'école et persistance des inégalités, Formation Emploi.

<sup>10</sup> Dubet F. L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ? La République des idées. Seuil.2004.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>	<p align="center"><b>Construire une école juste et adaptée</b></p>	<p>préoccuper de ceux qui sont en capacité de réussir, mais aussi, et surtout, de ceux qui sont plus éloignés de ces trajectoires de réussite. Cela passe inévitablement par une distribution plus équitable, maîtrisée et raisonnée des ressources et des moyens, y compris dans le cadre des territoires (repenser l’offre de formation par exemple), par un meilleur partenariat avec les parents, afin de compenser les inégalités dans cette compétition scolaire.</p> <p>Une école adaptée, c’est une école qui est à l’image du pays, qui correspond à ses valeurs, à sa diversité, qui intègre son histoire et permet de la comprendre, qui valorise la richesse culturelle et permet de répondre aux grands enjeux du monde, mais aussi de construire le vivre ensemble dans le cadre du destin commun. L’école calédonienne est le fruit de l’école française et de la colonisation. La référence reste fondamentalement celle de l’école républicaine française, peu ouverte sur la diversité et sur l’adaptation en conséquence des programmes et des contenus. Pourtant, cette adaptation se révèle de plus en plus nécessaire à la fois pour des raisons pédagogiques, mais aussi d’efficacité dans la recherche de la réussite de tous les élèves. Cela interroge à la fois les programmes, l’adaptation du socle commun de connaissances et de compétences, l’enseignement des LCK, et notamment de la culture kanak et océanienne, le développement de l’inter-culturalité dans les pratiques pédagogiques, mais également les choix d’organisation en matière de parcours scolaires. Il s’agit par exemple de choisir entre le modèle français du « collège unique » (modèle d’intégration uniforme indiqué ci-dessus), ou des modèles, toujours d’intégration, plus axés sur des réponses individualisées ou à la carte, comme les pratiquent d’autres pays. Cette adaptation concerne également le développement des savoirs et compétences qui permettront de mieux répondre aux besoins économiques et sociaux du pays, notamment dans le contexte de l’emploi local.</p>
		<p>Pour de nombreuses raisons, les citoyens ont aujourd’hui un degré d’exigence accru envers les décideurs et une volonté d’implication toujours plus importante. Les pays confrontés à cette problématique ont mis en œuvre des méthodes de concertation permettant d’associer la population concernée le plus en amont possible d’un projet, afin de définir conjointement les orientations générales de ce dernier.</p>

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>	<p align="center"><b>Encourager les modes de gestion participatifs</b></p>	<p>Il convient tout d’abord de bien distinguer les notions d’information, de consultation et de concertation.</p> <p>L’information consiste à présenter un projet au citoyen : il n’y a pas de décision à prendre, mais une sensibilisation est requise pour que les citoyens comprennent la problématique du projet. La consultation est la démarche qui invite les citoyens à donner leur avis, de manière ponctuelle, sur un projet fini. Ainsi, les avis, s’ils modifient trop en profondeur le projet, ne pourront être retenus.</p> <p>La concertation invite à travailler directement avec le public tout au long du projet pour que ses préoccupations soient comprises et considérées, et pour le développement d’alternatives et l’identification de la solution préférée. Elle repose ainsi sur deux piliers qui bâtissent la crédibilité des démarches : la confiance et la transparence. Elle s’appuie sur une organisation déléguée à des tiers, et non menée par l’institution, pour éviter les conflits d’intérêts, ainsi que sur une communication de proximité.</p> <p>Les phases de concertation peuvent paraître longues et allonger les délais de prise de décision, mais elles permettent surtout d’éviter les blocages et de légitimer les projets. Enfin, il s’agit de souligner l’avantage de telles solutions de concertation pour responsabiliser la population et l’inviter à s’appropriier les projets, les espaces. Cette appropriation permet la création d’un véritable esprit civique et citoyen.</p>
		<p>La prévisibilité des trajectoires et des carrières, la linéarité des étapes et des transitions, la stabilité des liens familiaux et sociaux, tous ces paramètres sont aujourd’hui plus incertains ou moins communément partagés. Les trajectoires individuelles sont déstandardisées, avec pour conséquences l’opportunité pour chacun de réaliser sa singularité, l’affranchissement de certaines contraintes collectives parallèlement à la montée des insécurités (professionnelle, relationnelle, sociale) et à de nouvelles inégalités. Les processus d’individualisation qui touchent l’ensemble de la société, y compris kanak, oblige à réfléchir en termes de trajectoires individuelles afin de mieux répondre aux inégalités de chances, et de renforcer ainsi la cohésion sociale en augmentant la</p>

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité</b></p>	<p align="center"><b>Permettre à chacun d'être acteur de son parcours de vie</b></p>	<p>capacité et la liberté des individus à réaliser la vie à laquelle ils aspirent, c'est-à-dire en augmentant ce que l'économiste Amartya Sen appelle les « capacités »<sup>11</sup>. La vision centrée sur la personne humaine contraint à penser les articulations entre les différents aspects de la formation et de la valorisation sociale (notamment par la mise en place d'outils, d'accompagnement de projets), qui doivent être organisés afin de répondre aux besoins qui interviennent à tout moment de la vie et pour tous. Cela permet une vision du développement humain fondée sur la logique de « capacitation ». Celle-ci, appelée « <i>empowerment</i> » en anglais, repose, dans son acceptation individuelle, sur quatre éléments : la participation, le sentiment de compétence, l'estime de soi, la conscience critique. La capacitation collective consiste, pour un groupe, à être capable d'analyser une situation, de définir ses problématiques et des objectifs à atteindre. La finalité ultime de la formation, qui est de développer l'autonomie de la personne et sa capacité professionnelle, en fait l'élément privilégié pour développer ces compétences. Plus généralement, l'action publique doit avoir pour objectif d'aider les individus à développer leurs aspirations et leurs capacités pour progresser. Ainsi, en favorisant des démarches qui valorisent l'<i>empowerment</i>, l'action publique permet l'extension de la liberté de choix et d'action des individus et conduit à accroître les « capacités », en particulier des populations les plus pauvres, « en leur permettant de participer, de négocier, d'influencer, de contrôler et de tenir pour responsables les institutions qui conditionnent leurs vies<sup>12</sup> ».</p>
---	--	---

<sup>11</sup> Les capacités de Sen peuvent se décrire de la manière suivante « *l'approche de Sen se propose de juger la qualité de la vie à partir de ce que les individus sont en mesure de réaliser vraiment, ce que Sen appelle les états et actions et qui constituent l'ensemble des fonctionnements. Les fonctionnements pertinents peuvent aller du plus élémentaire – être en bonne santé, pouvoir manger – aux plus complexes – prendre part à la vie de la communauté, être digne à ses propres yeux. L'ensemble des fonctionnements potentiels que l'individu peut réaliser est appelé « capacité » et représente la liberté de fonctionner de l'individu* ». « L'approche par les capacités d'Amartya Sen, Une voie nouvelle pour le socialisme libéral », Alexandre Bertin, Cahier du GRETha, n°2008-9.

<sup>12</sup> World bank, 2002, Empowerment and Poverty Reduction : A Sourcebook, Washington, World Bank, 2002, traduit par Emanuelle Béricourt dans "Amartya Sen: une nouvelle ère pour le développement", Revue Tiers-Monde, n°186, pp433-447, avril-juin 2006.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

		<p>Pour se placer dans une véritable démarche de développement, dont le but est ici perçu comme un « processus d’expansion des « capacités » individuelles<sup>13</sup> », il est donc indispensable d’adopter une approche donnant aux personnes un rôle actif leur permettant de disposer de moyens d’action sur leur propre destinée, en intégrant les ressources culturelles qui sont les leurs. Dans ce cadre, il convient de rappeler qu’il est aujourd’hui préconisé, au sein des pays développés, que le système statistique mette d’avantage l’accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique. A cet effet, dans les informations qui permettent d’évaluer la qualité de la vie, il est nécessaire d’inclure la mesure du « fonctionnement » des personnes, c'est-à-dire l’ensemble des possibilités qui s’offrent à elles, et leur liberté de choisir, dans cet ensemble, le type de vie auquel elles attachent de la valeur.<sup>14</sup></p>
	<p align="center"><b>Valoriser la place de la jeunesse dans le projet de société</b></p>	<p>Le traitement de la jeunesse dans les politiques publiques renvoie bien souvent à des logiques insertionnistes. Il s’agit « d’occuper les jeunes », voire de traiter leurs « problèmes », afin qu’ils s’insèrent dans la société, sous tendant ainsi qu’ils en sont à l’extérieur. L’institution a tendance à limiter l’expression des jeunes à l’exposé de leurs problèmes, et à ainsi instrumentaliser cet exposé pour pointer du doigt les faiblesses de la société ou le manque d’un projet réel commun.</p> <p>La difficulté tient au fait que la jeunesse est diverse (reflétant la société dans son ensemble), variable (au sens où les jeunes d’aujourd’hui ne seront plus les jeunes de demain), qu’elle utilise des canaux d’expression différents de ceux des adultes. L’institution, voire l’ensemble de la société, a donc du mal à décoder les messages portés par la jeunesse. Les jeunes calédoniens, soumis à un jeu de tensions dans une société en mutation rapide, sans garantie sur la stabilité de son avenir politique, peuvent percevoir le monde dans lequel ils vivent comme particulièrement anxiogène. D’autant que la jeunesse est une étape de la vie requestionnant les codes établis et transmis.</p> <p>Or, la jeunesse, qui pousse une société à s’interroger sur elle-même est porteuse de valeurs qui</p>

<sup>13</sup> Amartya Sen, 1999, “Development as freedom, Oxford, Oxford University Press”.

<sup>14</sup> Rapport de la Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social mise en place en 2008 par N. Sarkozy pour déterminer les limites du PIB en tant qu’indicateur des performances économiques.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

		<p>deviendront la norme de demain. Dans une société en mouvement, le jeune paraît seul acteur et auteur de son projet de vie, ce qui exige de lui motivation et imagination pour répondre à ses différentes aspirations. Le défi pour l'institution consiste donc à mieux l'entendre et le comprendre. Favoriser l'excellence, développer ou révéler les compétences individuelles et collectives de la jeunesse permettront aux jeunes de prendre une place active dans la société actuelle et future, et de devenir des individus reconnus, impliqués et responsables. Pour cela, il convient d'accompagner les jeunes calédoniens afin qu'ils aient la capacité de traverser les différents univers, en conscience de leurs identités et des valeurs qu'ils défendent.</p>
--	--	---

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Défis	Orientation fondamentale	Contenu
<p><b>Vers un modèle de développement pérenne</b></p>	<p><b>Corriger les déséquilibres en matière de finances publiques</b></p>	<p><b>Le scénario de l’ajustement fiscal</b></p> <p>L’Accord de Nouméa prévoit le transfert, à la Nouvelle-Calédonie, de la quasi-totalité des compétences exercées historiquement par l’Etat, à l’exception, jusqu’au terme de l’Accord, des missions purement régaliennes. Les charges transférées doivent faire l’objet d’une compensation financière, mais pas nécessairement à hauteur des besoins futurs. Formellement, ces compensations sont dues par l’Etat jusqu’au terme de l’accord<sup>15</sup>.</p> <p>Les simulations montrent que la Nouvelle-Calédonie ne pourrait faire face à un désengagement financier, partiel ou total, de l’Etat... qu’à condition de doubler le taux de prélèvement obligatoire (qui atteindrait les 40 à 45% du PIB à l’horizon 2025). Paradoxalement, l’augmentation régulière de la pression fiscale pourrait ne pas s’accompagner d’un effondrement de la croissance. En revanche, elle ne manquera pas de favoriser l’apparition, puis la consolidation, via les mécanismes d’indexation des salaires sur les prix, d’une « bulle inflationniste » associée à une croissance réelle molle.</p> <p align="center"><b>Sur quel type d’impôt faire porter la charge</b></p> <p>Une fois évalué le montant des besoins de financement public, la question se pose de savoir sur quel type d’impôt faire supporter la charge. Plusieurs options sont a priori possibles. La première consiste à privilégier la fiscalité directe (sur les revenus). Elle conduit à des arbitrages entre les prélèvements sur les ménages et sur les entreprises. La seconde option est d’augmenter la fiscalité indirecte. L’arbitrage porte ici sur la nature et surtout sur l’origine des produits (importés et/ou locaux). Les choix fiscaux sont intrinsèquement de nature politique. Mais ils sont aussi fortement</p>

<sup>15</sup> Le préambule de l’Accord de Nouméa (§5) précise que « *La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en œuvre de la nouvelle organisation [nous soulignons] de l’aide de l’Etat, en termes d’assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l’exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social* ».

## TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers un modèle de développement pérenne</b></p>		<p>conditionnés par des contraintes économiques.</p> <p><b>L'impératif de justice sociale</b></p> <p>La structure de la fiscalité calédonienne, à l'instar de la fiscalité métropolitaine, est essentiellement proportionnelle et non pas progressive, ce qui réduit sa capacité redistributive, et contribue ainsi à accroître les inégalités de l'impôt entre les différents foyers qui acquittent l'impôt. Or, une fiscalité efficace doit à la fois conjuguer les besoins d'efficacité économique et de justice sociale qui ne sont pas antinomiques<sup>16</sup>.</p> <p><b>Les autres sources de financement</b></p> <p>Les scénarios développés dans le cadre des études prospectives montrent que les ressources fiscales ne permettront pas de compenser les transferts, tout en répondant de manière satisfaisante à la demande croissante de services publics exprimée par la population. En effet, l'hypothèse d'une inscription au budget du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à partir de 2018, des missions non régaliennes financées par les transferts contraindrait fortement la croissance des autres dépenses. Celles-ci ne pourraient augmenter que de 1% en valeur courante entre 2019 et 2025 pour garantir l'équilibre budgétaire. Cette progression est nettement insuffisante, puisqu'elle correspondrait à une baisse de 2,5% par an du volume des dépenses par habitant. L'équilibre du budget à long terme passe donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• par la maîtrise des dépenses publiques,</li><li>• par la mobilisation d'autres sources de financement, et notamment la capitalisation dans un fonds souverain.</li></ul>
---	--	--

<sup>16</sup> Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'Economie, professeur à l'université de Columbia, réfute la thèse du *ruissellement* selon laquelle les inégalités seraient à l'origine d'une stimulation de la croissance profitable à l'ensemble du corps social. Il montre, au contraire, que la montée de l'inégalité n'a pas accéléré la croissance, ni stimulé les revenus de la grande majorité de la population américaine. « Le Prix de l'inégalité » Joseph Stiglitz. Edition Les liens qui libèrent. Septembre 2012.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers un modèle de développement pérenne</b></p>	<p><b>Favoriser la compétitivité de l'économie calédonienne<sup>17</sup></b></p>	<p>Les analyses indiquées ci-dessus ont porté sur les moteurs traditionnels de la croissance économique calédonienne, et ont évoqué des réformes structurelles nécessaires pour assurer une croissance pérenne, indispensable au développement économique et social à long terme. Néanmoins, il s'agissait d'optimisations possibles d'un système en place. Il faut s'interroger aussi sur la capacité de ce dispositif à générer, à terme, des sources de richesses nouvelles, hors nickel et hors transferts de la Métropole, susceptibles de générer de nouveaux flux financiers et de produire des recettes suffisantes pour couvrir les besoins supplémentaires de fonctionnement et de développement du pays dans les années à venir.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'atouts intrinsèques importants, notamment grâce à un capital riche de potentialités en ressources naturelles. Elle puise, depuis plus d'un siècle, sa principale source de richesse économique propre dans un capital naturel non renouvelable, le nickel. La prudence et la raison voudraient qu'elle réduise sa dépendance au nickel, même si l'exploitation de cette ressource peut encore être optimisée, et qu'elle diversifie ses sources de richesses par une dynamique de croissance interne en développant notamment d'autres filières stratégiques.</p> <p>Toutefois, pour ce faire, il lui faudra répondre à des critères de compétitivité internationaux pour transformer son capital naturel en richesse marchande, et pour optimiser d'autres sources de valeur ajoutée potentielle. Or, la taille et la structure du marché calédonien, qui expliquent en partie le manque de concurrence de son économie, ne lui permettent pas de réaliser des économies d'échelles susceptibles d'assurer une compétitivité suffisante face aux grands pays du bassin Asie-Pacifique. Il faudra donc générer des avantages comparés en s'appuyant sur d'autres leviers, comme la recherche et l'innovation, mais il faudra aussi s'efforcer de faire chuter les coûts de production et d'améliorer la productivité du travail en investissant davantage dans le capital humain.</p>
---	--	--

<sup>17</sup> E. Wasmer et Q. David. Rapport sur la situation économique de la Nouvelle-Calédonie. Août 2012 ; CF également : La contribution de Promosud à l'économie calédonienne. Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie. 2013/1.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<p><b>Vers un modèle de développement pérenne</b></p>	<p align="center"><b>Créer de nouvelles dynamiques pour un développement durable et endogène</b></p>	<p><b>Définir une trajectoire de développement durable</b></p> <p>Le concept de développement durable s’est étendu avec la prise de conscience des limites à la capacité d’assimilation de l’environnement. Il correspond aujourd’hui au souci d’un développement économique, environnemental et social centré sur l’intérêt, les potentiels et les besoins des populations, à commencer par les plus démunies, et garantissant la préservation des ressources et le développement des générations futures (Rapport Brundtland, 1987). Cependant, entre l’économique, l’environnemental et le social, les politiques publiques peuvent varier.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, la référence au développement durable, dans le discours politique, émerge tardivement à la fin des années 90 avec deux ambitions majeures<sup>18</sup> : le rééquilibrage (socio-économique, culturel et territorial) et le destin commun. Chaque province a décliné différemment ces préoccupations : dans le Sud, la durabilité est axée sur l’environnement (actions de conservation ou de gestion intégrée), les Iles Loyauté sont plus orientées sur la culture, tandis que le Nord a quant à lui favorisé le rééquilibrage et l’articulation entre le développement économique et social. Cela a notamment conduit la province Nord à lancer la construction d’indicateurs de type Agenda 21 pour une vision partagée du développement durable.</p> <p>A ce stade, il est donc légitime de se demander si le développement durable est aujourd’hui au cœur des politiques publiques calédoniennes, et s’il doit l’être demain. Ses principes ne sont-ils pas une contrainte trop importante pour un pays dont la richesse s’appuie sur l’exploitation de ressources minières et qui importe la majorité de ses biens de consommation ? Un référentiel partagé en matière de développement durable ne permettrait-il pas une mise en cohérence de l’action publique en intégrant davantage les interdépendances entre le système économique, la sphère humaine et la biosphère ?</p> <p><b>Initier une dynamique de développement endogène</b></p> <p>La Nouvelle-Calédonie dispose d’atouts pour engager une dynamique de développement</p>
---	--	--

<sup>18</sup> Séverine BLAISE et Yvette LAZZERI, « La mesure de la durabilité territoriale : des enjeux épistémologiques, politiques et techniques, le cas de la Nouvelle-Calédonie », Colloque GEMDEV – Mesure du développement – Paris - Février 2012.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<b>Vers un modèle de développement pérenne</b>		endogène, que ce soit par ses ressources minières ou naturelles, par les transferts possibles de technologies et de Recherche & Développement avec la Métropole, par l'existence d'une économie sociale et solidaire (dans le domaine rural notamment), par la richesse culturelle du pays qui peut être valorisée,... Mais ces atouts restent aujourd'hui limités par le maintien des déséquilibres et dépendances structurels de l'économie calédonienne, et par son modèle actuel de développement.
--	--	--

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Défis	Orientation fondamentale	Contenu
Vers la création d'un éco-territoire		<p>L'ambition des calédoniens et du schéma d'aménagement et de développement pourrait être de faire de la Nouvelle-Calédonie, à l'horizon 2025, un « <i>Eco-territoire</i> », dans le sens de territoire exemplaire dans son aménagement et dans toutes ses activités productives, conciliant au mieux protection de l'environnement, développement économique et bien-être des populations.</p> <p>Construit <i>in situ</i>, et par conséquent compris et partagé par le plus grand nombre, ce concept d'Eco-territoire, porté par les décideurs et par les populations comme un label de qualité, serait susceptible de créer une émulation capable de changer les comportements et les pratiques, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales, ou bien de leurs hôtes. Il consisterait notamment, pour tout projet d'activité et/ou d'aménagement, à faire en sorte que ce projet soit conçu et reconnu, pour être, à la fois, <b>économiquement rentable, écologiquement favorable et générateur de lien social.</b></p> <p>Ce concept d'Eco-territoire devra irriguer de manière générale dans tous les secteurs économiques, de l'aménagement, dans les activités industrielles et minières, l'énergie, l'agriculture, le tourisme, ... afin d'atteindre l'ambition d'un développement durable.</p>
Vers la création d'un éco-territoire	Connaître et valoriser les services éco systémiques	En tant que sources de subsistance et de protection des populations, afin de valoriser leur rôle et de les protéger davantage face aux défis qui se présentent dès à présent (impacts liés au développement, changements climatiques, ...) ;
	Améliorer le bilan carbone	En maîtrisant les consommations énergétiques tout en produisant d'avantage d'énergies renouvelables.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Défis	Orientation fondamentale	Contenu
Vers une nouvelle gouvernance	<b>Institutions : affirmer le rôle et la fonction des institutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarifier la répartition des compétences ;</li> <li>• Territorialiser certaines compétences pour favoriser la vision pays ;</li> <li>• Renforcer la coordination de niveau stratégique</li> </ul>
	<b>Politiques publiques : poser le cadre de référence de l'action publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer les politiques publiques, renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques permettant de piloter et de produire de la performance ;</li> <li>• Se doter des outils de prospective, de pilotage, de suivi et d'évaluation adéquats.</li> </ul>
	<b>Efficiences des services publics et de l'organisation administrative : optimiser les modes de production des politiques publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la coordination de niveau organisationnel ;</li> <li>• Encourager la coordination des moyens jusqu'à la mutualisation de certains moyens (au niveau des communes notamment) ;</li> <li>• Aligner l'organisation de l'administration (gouvernementale et provinciale) sur les compétences, missions et priorités de ces institutions ;</li> <li>• Renforcer certains moyens, notamment les ressources humaines ;</li> <li>• Rénover la gestion des ressources humaines de la sphère publique calédonienne ;</li> <li>• Développer l'e-administration (Schéma Directeur de l'Administration Electronique, SDAE).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'implication des citoyens et la participation de la société civile dans la vie de cité (modalités de concertation, démocratie participative) ;</li> </ul>

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEFIS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

<b>Vers une nouvelle gouvernance</b>	<b>Optimisation des facteurs démocratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la « transparence », lisibilité ;</li> <li>• Redevabilité<sup>19</sup> (deux connotations « obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité » et « reddition de comptes »).</li> </ul>
	<b>Pérenniser les finances publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver les ressources nécessaires pour assurer la pérennité des finances publiques et mener les réformes structurelles (via éventuellement l'outil fiscal), optimiser les recettes ;</li> <li>• Maîtriser ou réduire les dépenses ;</li> <li>• Garantir une politique de croissance forte par la mise en œuvre des réformes (révision modèle de développement notamment) ;</li> <li>• Capitaliser la richesse générée par le nickel via l'abondement d'un fonds souverain.</li> </ul>

<sup>19</sup> La « redevabilité » ne se décrète pas seule : elle naît d'une relation avec un acteur extérieur » elle implique nécessairement une relation dynamique avec une partie prenante extérieure et n'a de sens qu'en réponse à une demande. Elle ne peut donc se concevoir qu'à travers l'identification du type d'acteurs auprès duquel nous sommes redevables. La redevabilité induit une systématisation dans la production de l'information et des canaux qui permettent de la diffuser. La redevabilité est à la fois un positionnement éthique et un outil au service de l'appropriation des politiques de développement par les parties prenantes extérieures. Au sens premier du terme la redevabilité, au sens de rendre compte (de l'action publique et de l'usage des ressources publiques) aux citoyens, a été définie en France par l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui sert encore de fondement aujourd'hui aux évaluations de politiques publiques, aux travaux de la Cour des Comptes et de ses chambres, ... : « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

6.1	Construire les référentiels de la société calédonienne
6.2	Placer la culture au cœur du projet de société
6.3	Définir une politique éducative
6.4	Améliorer l'efficacité de la santé publique
6.5	Consolider La protection sociale
6.6	Améliorer le dynamisme des territoires
6.7	Développer des stratégies foncières
6.8	Construire des politiques d'habitat adaptées
6.9	Organiser des transports efficaces
6.10	Favoriser le développement local par l'économie traditionnelle
6.11	Installer de nouvelles dynamiques structurelles pour l'économie calédonienne
6.12	Investir dans le capital humain : l'emploi et la formation professionnelle continue
6.13	Optimiser les filières stratégiques : La mine et la métallurgie
6.14	Optimiser les filières stratégiques : Le tourisme
6.15	Optimiser les filières stratégiques : L'économie numérique
6.16	Optimiser les filières stratégiques : L'agriculture
6.17	Optimiser les filières stratégiques : Valoriser le capital naturel
6.18	Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation
6.19	Préserver l'environnement
6.20	Elaborer une politique de la mer
6.21	Ouvrir la société calédonienne sur le monde
6.22	Renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Construire les référentiels de la société Calédonienne		
Favoriser l'appropriation de symboles fédérateurs	Définir et rendre lisible le projet de société	Garantir la soutenabilité du projet de société
Définir des symboles fédérateurs	Définir le socle des valeurs communes	Confirmer l'ambition de développement durable
Communiquer autour des symboles	Préciser la notion de citoyenneté calédonienne	
	Reconnaître la diversité culturelle	Réaffirmer les principes de gouvernance
Prendre en compte la jeunesse dans le projet de société		

### Les choix et priorités possibles

Vers quel modèle la société calédonienne souhaite-t-elle s'orienter ? (modèle ségrégationniste, autochtoniste, communautariste, interculturel, assimilationniste)

Faut-il tendre vers un droit calédonien partagé ?

Doit-on faire du choix du statut de la Nouvelle-Calédonie un préalable à l'écriture des textes fondateurs du projet de société ?

### Quelques moyens à mettre en œuvre

- Ecriture des droits et devoirs du citoyen calédonien
- Ecriture d'une charte des référentiels de la Nouvelle-Calédonie

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Placer la culture au cœur du projet de société		
Favoriser la protection/création de supports culturels d'identité	Promouvoir le dialogue interculturel	Développer la connaissance du contexte culturel calédonien
Protéger le patrimoine naturel et culturel du pays	Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation	Développer la connaissance et la diffusion de la culture kanak
Ecrire et diffuser l'histoire du pays	Renforcer les dispositifs d'éducation et de médiation artistique et culturelle	Développer et structurer le secteur de la recherche en sciences humaines et sociales
Soutenir la création d'œuvres artistiques de référence	Développer les pratiques artistiques, les espaces et temps d'échanges	Développer les outils d'observation, d'analyse et de réflexion

### **Les choix et priorités possibles**

Quelles politiques culturelles pour quel modèle de société ?

La culture doit-elle être un levier de définition du destin commun ou être indépendante de cette ambition ?

Faut-il privilégier le maintien des traditions ou la réflexion sur l'avenir ?

Faut-il privilégier l'offre de consommation ou de pratique artistique et culturelle ?

### **Quelques moyens à mettre en œuvre**

- Création d'un cadre juridique pour le patrimoine du pays
- Création d'un comité scientifique pour l'écriture de l'histoire du pays
- Organisation d'un forum du dialogue interculturel et de formations à l'interculturalité
- Définition d'un programme pluriannuel de recherches en sciences humaines et sociales
- Création d'un observatoire de la culture

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Placer la culture au cœur du projet de société		
Promouvoir la culture comme facteur de développement	Favoriser l'ouverture sur le monde	Améliorer la gouvernance des politiques culturelles
Soutenir le tourisme culturel	Développer l'accès au savoir et à la culture	Favoriser la coordination et la cohérence des politiques culturelles
Soutenir les industries culturelles	Favoriser le rayonnement culturel de la Nouvelle-Calédonie	Renforcer la structuration administrative et juridique du secteur culturel
		Favoriser la mutualisation et la réflexion concernant les modes de financements de la culture

### Les choix et priorités possibles

Faut-il mettre en place des instances et/ou modalités de coordination des politiques culturelles ou transférer tout ou partie de cette compétence à la Nouvelle-Calédonie ?

### Quelques moyens à mettre en œuvre

- Création de dispositifs d'accompagnement des entreprises culturelles
- Renforcement du réseau des médiathèques et de l'accès au numérique
- Création d'un fond de soutien à la diffusion artistique à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie
- organisation d'une réflexion concernant les modes de financement de la culture et la création de fonds spécifiques

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Définir une politique éducative			
Construire des connaissances et des compétences adaptées au pays	Favoriser les conditions d'enseignement et d'éducation	Sécuriser les parcours scolaires et de formation	Améliorer l'efficacité du système éducatif
Construire un socle adapté de connaissances, de compétences et de culture	Inciter à de nouvelles pratiques pédagogiques	Passer d'une orientation subie à un parcours choisi	Mettre en place une nouvelle gouvernance
Adapter les dispositifs de formations aux choix pédagogiques	Adapter la vie scolaire aux bien être des élèves	Mettre en place les dispositifs de lutte contre les sorties sans qualification et décrochage scolaire	Développer une Gestion des Ressources Humaines
Développer une vision globale dans l'affectation des moyens			Evaluer et mesurer l'efficacité du système éducatif

### Les choix et priorités possibles

Faut-il maintenir le système éducatif actuel (modèle français) ou accroître l'autonomie (transferts de compétences, référentiels, diplômes, prise en compte de la diversité culturelle, paiement et gestion des personnels) du système éducatif calédonien ? Faut-il favoriser un modèle qui privilégie l'élitisme ou la réussite du plus grand nombre (enseignements scolaire et supérieur) ? Il ne s'agit pas d'exclure l'une ou l'autre réponse, mais bien de poser la question de savoir où doit se situer le curseur entre ces deux positions. Faut-il « sanctuariser » l'espace scolaire ? Faut-il prendre en compte les territoires dans l'organisation du système éducatif calédonien ? Dans quelle mesure faut-il décentraliser, et quelle doit être l'autonomie des établissements scolaires ? Faut-il harmoniser les modalités de pilotage des différents secteurs d'enseignement (public, privé et par degré) ?

### Quelques moyens à mettre en œuvre :

Socle adapté de connaissances, de compétences et de cultures / Programmes scolaires adaptés dans le Premier et Second degré/ Référentiels interculturels / Référentiels de compétences partagées / Schéma pluriannuel des formations initiales et continue/ Nouveaux contrats d'association/ Contrat de territoire/ Schéma global de santé scolaire/ Plan de formation des personnels / GPEC et GRH / Observatoire du système éducatif et haut conseil de l'éducation

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Améliorer l'efficience de la santé publique

Renforcer la prévention	Améliorer l'accès à l'offre de soins de proximité
Développer la transversalité professionnelle	Mieux prendre en compte le patient et sa culture
Développer la prévention dans la formation initiale et continue	Renforcer la coordination professionnelle
Elaborer un cadre réglementaire pour la prévention	Favoriser l'accès de la population aux médecins spécialistes
Définir les modalités d'action des professionnels	Définir des nouveaux modes d'exercice et des professions adaptées
Renforcer la prévention dans la médecine du travail	Améliorer l'accès physique aux structures de soins
Mettre en place une ambitieuse politique de santé scolaire	

#### Les choix et priorités possibles

Faut-il réorganiser l'offre de soins et/ou rendre l'offre de soins plus performante ?  
 Comment faciliter l'accès aux soins ?

#### Quelques moyens à mettre en œuvre

- Création d'un parcours et d'actes de prévention.
- Développement d'études et de formation concernant l'approche culturelle de la maladie
- Création de mesures incitatives individuelles ou d'établissement pour l'exercice des médecins spécialistes en dehors du grand Nouméa
- Définition de référentiels de compétences pour des professions nouvelles de santé

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Améliorer l'efficacité de la santé publique

Promouvoir la bonne santé mentale de la population	Maîtriser les coûts de santé	Renforcer la gouvernance en matière de santé
Optimiser la coordination des prises en charge des souffrances et troubles psychiques	Améliorer l'évaluation et la gestion des dépenses de santé	Améliorer le contrôle des dépenses et la communication sur les comptes de la santé
Permettre l'accès de tous aux dispositifs de soins adéquats	Agir sur les prix	Améliorer la cohérence et la coordination
Partager une culture professionnelle commune		Améliorer l'observation de la santé

#### **Les choix et priorités possibles**

Faut-il établir ou non un seuil financier de prise en charge thérapeutique ?  
 Quel équilibre trouver entre le préventif et le curatif ?

#### **Quelques moyens à mettre en œuvre**

- Affectation de moyens humains spécifiques à la mise en œuvre et à l'évaluation de la coordination de la prise en charge des troubles psychiques
- Mise en place de permanences de psychologues et d'un numéro vert
- Réalisation d'une étude comparative concernant les coûts des EVASAN
- Révision des modalités de tarification des activités hospitalières
- Mutualisation des éléments d'observation de la santé

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Consolider la protection sociale

Développer l'aide aux personnes âgées	Développer le secteur de la petite enfance	Développer et adapter les moyens de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	Renforcer la protection sociale
Développer les structures d'accueil	Revoir le cadre réglementaire des structures d'accueil et le statut des personnels	Répondre aux besoins d'instruction et d'exécution des décisions judiciaires	Mettre en place un régime de retraite pour les travailleurs indépendants
Renforcer le secteur des services à la personne	Soutenir la création de structures d'accueil	Assurer le contrôle des conditions de mises en œuvre des décisions judiciaires	Renforcer la couverture complémentaire santé
	Favoriser l'accès aux structures d'accueil agréées		Pérenniser le financement des dispositifs sociaux

#### **Les choix et priorités possibles**

- Faut-il maintenir une intervention de proximité (provinces) ou rencontrer les services à la Nouvelle-Calédonie ?
- Faut-il maintenir ou accroître le niveau des prestations sociales ou développer l'incitation aux assurances privées ?
- Le financement de la protection sociale doit-il être assuré majoritairement par les cotisations ou par les recettes fiscales ?
- La politique sociale doit-elle s'appuyer prioritairement sur la prévention ou sur le traitement de la vulnérabilité ?

#### **Quelques moyens à mettre en œuvre**

- Aide à la création et à l'extension des structures d'accueil pour personnes âgées et aides aux entreprises de services à la personne
- Refonte de la réglementation relative aux structures d'accueil de la petite enfance et création d'un statut des assistants maternels
- Développement des ressources humaines et de l'observation concernant l'enfance et la jeunesse en danger
- fiscalisation des ressources de la protection sociale.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Améliorer le dynamisme des territoires		
Inciter à l'élaboration de projets de territoires	Aménager l'attractivité des territoires locaux	Assurer la maîtrise des développements urbains
Etablir des documents de cadrage pour l'aménagement	Accompagner les communes dans leur aménagement	Prendre en compte les défis du renouvellement urbain
Mettre en œuvre des dispositifs de financement de projets de territoire	Institutionnaliser les pactes mines-territoires	Mettre en place un statut spécifique de gouvernance pour les agglomérations urbaines
Elaborer des projets pour les îles Loyauté et les autres territoires insulaires		Permettre aux agglomérations urbaines de disposer d'une fiscalité propre

### Les choix et priorités possibles

L'écriture de document de cadrage pour l'aménagement, ou la mise en œuvre de financement ou d'accompagnement, nécessite de se positionner sur les logiques territoriales (modèles centralisé ou régionaliste) et les échelles à privilégier (échelle communale, du groupement de commune ou provinciale).

De la même manière, le choix de modèle de développement économique régionaux, entre économie productive ou présenteielle, constitue un préalable.

### Quelques moyens à mettre en œuvre :

- Ecriture des principes directeurs de l'urbanisme.
- Elaboration de dispositifs de financement des projets de territoires.
- Création d'un statut pour les agglomérations urbaines.
- Mise en œuvre d'une agence d'urbanisme d'accompagnement des collectivités.
- Institutionnalisation de pactes « mines-territoires ».

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Développer des stratégies foncières

Construire une collaboration interinstitutionnelle	Favoriser la gestion et la mise en valeur des terres coutumières	Maîtriser et réguler les pressions foncières	Valoriser les terres domaniales
Institutionnaliser la tenue d'assises du foncier	Intégrer les terres coutumières dans les projets de territoires	Consolider et créer les outils de gestion foncière	Clarifier les fonciers publics
Etablir une stratégie partagée et un plan d'action quinquennal en matière foncière	Sécuriser les ayants droits et les investisseurs sur terres coutumières	Comprendre et dynamiser les marchés fonciers	Coordonner les politiques de gestion des domaines des collectivités publiques

#### Les choix et priorités possibles

Les modèles de société ont une influence et des interrelations multiples avec la question foncière en Nouvelle-Calédonie, en particulier au regard du statut des terres coutumières. En effet, suivant les modèles, des objectifs différents seront recherchés avec des dispositifs propres.

Par ailleurs des choix doivent être établis sur le degré de libéralisation ou de régulation des marchés et sur le niveau de mobilisation du foncier des collectivités.

#### Quelques moyens à mettre en œuvre :

- Des outils de gestion foncière (établissement public foncier, droit de préemption urbain, droit d'expropriation modernisé).
- Une plateforme d'accompagnement et de médiation pour délimiter les droits fonciers coutumiers.
- Un programme de mobilisation du foncier des collectivités.
- L'intégration des terres coutumières dans les projets d'aménagement des documents d'urbanisme et réalisation de schémas d'aménagement des tribus.
- Un cadre juridique du droit des contrats et des droits réels sur terres coutumières.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Construire des politiques d'habitat adaptées

Favoriser l'accès au logement	Favoriser l'appropriation des habitats par les populations
Réaliser une planification et une programmation de l'habitat	Intégrer les cultures calédoniennes dans la conception des cadres de vie
Comprendre et dynamiser les marchés immobiliers	Institutionnaliser la participation et le débat public dans les projets d'habitat et les projets urbains
Construire et mettre à disposition des logements aidés	Organiser la mobilisation citoyenne
Maîtriser les prix de la construction	

#### Les choix et priorités possibles

Les politiques d'habitat répondent souvent d'une modèle de société, aussi, il apparaît important d'avoir une vision établie du modèle de société dans lequel la société calédonienne souhaite se construire pour mettre en œuvre les politiques d'habitat correspondantes (en particulier en termes de mixité communautaire ou non). Par ailleurs, d'un point de vue économique, deux grands modèles existent, avec d'une part les politiques de l'offre, qui mettent l'accent sur la maîtrise publique et le système locatif, et les politiques de la demande, qui encouragent la demande privée et visent à la généralisation de l'accès à la propriété. Des politiques d'habitat cohérentes à long terme doivent nécessairement se situer dans cette dimension économique.

#### Quelques moyens à mettre en œuvre :

- Une catégorie de document d'urbanisme de type PLH.
- Un observatoire des prix de l'immobilier.
- Une mise à disposition des fonciers des collectivités pour les opérations d'habitat aidé.
- Un office de la concertation publique pour les projets d'aménagement.
- Une fiscalité foncière et immobilière modernisée.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Organiser des transports efficaces

Assurer une continuité territoriale à l'intérieur du pays

Optimiser la gouvernance et le financement des transports

Favoriser la mobilité durable

Le schéma global des transports et de la mobilité en cours de réalisation constituera un véritable « volet transport » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Favoriser le développement local	
Préserver l'économie traditionnelle en milieu tribal	Mettre en place les outils du développement local
Soutenir les marchés de proximité	Développer les zones de développement prioritaire et le fonds de garantie sur tettes coutumières
Favoriser l'emploi salarié et l'entrepreneuriat	Favoriser la sous-traitance comme interface entre différents systèmes économiques
Favoriser l'entrepreneuriat : la place de l'activité artisanale	Valoriser les services écosystémiques
	Intégrer la dimension projet de territoire

### **Les choix et priorités possibles :**

Le développement de l'économie locale est confronté à des alternatives de nature politique, sociale, environnementale et économique. C'est le choix même du modèle de société qui présidera aux solutions à trouver pour favoriser cette économie locale. Faut-il encourager la territorialisation des politiques publiques en matière de développement ? Faut-il davantage s'appuyer sur le développement local en matière de développement économique et social du pays ? Faut-il accorder une place particulière à l'économie traditionnelle dans le modèle économique actuel ? Faut-il favoriser l'intégration au système marchand ou favoriser la capacité à être mobile entre les deux types d'économies ?

### **Quelques moyens à mettre en œuvre :**

CODEV / ZODEP et Fonds de garantie/ Accords avec les grandes entreprises/ Comité de gestion de l'environnement/ Conseil de développement

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Installer de nouvelles dynamiques structurelles pour l'économie calédonienne		
Corriger les déséquilibres en matière de finances publiques		Favoriser la compétitivité et la production de l'économie
Scénario 1	Scénario 2	Un ajustement réel de la compétitivité
Ajustement fiscal	La fiscalité	Réduction des coûts
	La maîtrise des dépenses publiques	Favoriser la concurrence
	La capitalisation dans un fonds souverain	Agir sur le niveau de consommation et de production
		Développer des filières clés

**Les choix et priorités possibles:**

Augmentation de la pression fiscale.  
 Réforme globale de la fiscalité.  
 Fonds souverain.  
 Loi sur la concentration et haute autorité de la concurrence.  
 Répartition nouvelle des gains de productivité et politique de recherche et d'innovation.  
 Plan de l'après-nickel.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Investir dans le capital humain : l'emploi et la formation professionnelle continue			
Accroître l'employabilité de la main d'œuvre	Mieux anticiper : former pour l'emploi ou l'activité	Mieux gérer : viser l'efficacité et la performance	Adapter les outils à la diversité des situations
Définir les besoins en compétences	Mieux connaître les besoins	Faire évoluer la gouvernance de la formation professionnelle continue	Mieux prendre en compte les PME et PMI
Mieux accueillir, orienter et accompagner dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle	Mieux articuler formation initiale et continue	Développer les compétences et professionnaliser les organisations et les acteurs de la NC	Développer l'usage des TIC notamment l'e-éducation
			Mutualiser par la mise en place d'un fonds d'assurance formation (FAF)
			Soutenir les initiatives individuelles de formation

### Quelques moyens à mettre en œuvre :

Schéma d'orientation de la FPC GPEC.  
 Consolider les missions de l'observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation.  
 Schéma des formations initiales et continues.  
 Installer une gouvernance institutionnelle pour la FPC et entre la FPC et la FI.  
 Schéma d'orientation de la FPC.  
 PSEN.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

**Optimiser les filières stratégiques : la mine et la métallurgie**

Renforcer la compétitivité de l'industrie calédonienne du Nickel et sa résilience face aux cycles du marché	Sécuriser et prolonger la vie de la ressource minière calédonienne	Préciser les orientations en matière de développement de l'industrie minière	Renforcer la gouvernance des participations minières	Préparer la Nouvelle-Calédonie de l'après-nickel	Mettre en place une fiscalité pour le fonds souverain
Construire et renforcer la politique de structuration de la filière mines/métallurgie					
Développer les synergies sur les plateformes existantes					
Renforcer la politique de formation, d'enseignement et de recherche					
Définir une politique énergétique en adéquation					

**Quelques moyens à mettre en œuvre :**

Schéma stratégique industriel pays.  
Fond souverain.  
Fiscalité Nickel.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Optimiser les filières stratégiques : le tourisme

Le développement d'un tourisme de niches	Faire de la préservation et de la mise en valeur du capital naturel et culturel une priorité politique	Renforcer la cohérence et la coordination de la politique touristique au niveau pays	L'amélioration de la desserte aérienne	Optimiser la culture de l'accueil	Encourager et améliorer la synergie entre les entreprises et les établissements de formations correspondantes
Adapter le réceptif au positionnement « niche éco touristique »	Valoriser les avantages comparés (richesse naturelle, biodiversité, patrimoine culturel)	Améliorer la commercialisation de la destination NC, fédérer la communication (institutionnelle et opérateurs privés)	Réorganiser la desserte aérienne	Développer les actions de formation auprès des personnels du secteur	Trouver des solutions juridiques pour favoriser le développement touristique sur terres coutumières
Valoriser le fantastique potentiel du tourisme de croisière		Se doter d'une expertise en termes de diffusion de produits touristiques	Restructurer les compagnies aériennes calédoniennes, une voie vers la compétitivité	Développer des activités connexes, animations	
Etudier l'opportunité des « resorts » captifs		Développer un réceptif adapté à la clientèle/demande		Améliorer le service	
Explorer la niche du camping-car dans le cadre du tourisme d'exploration					

#### Les choix et priorités possibles :

Revoir la stratégie de la desserte aérienne : restructurer les compagnies aériennes calédoniennes ou proposer une offre low cost. Questionner la double orientation moyen et long courrier pour une compagnie de la taille d'Airalin, soutenue par un marché de 250 000 habitants, avec un flux touristique annuel de 100 000 touristes : recentrer Airalin sur un modèle de compagnie low-cost. ouvrir la destination à des compagnies low-cost.

Cibler les marchés émetteurs et potentiels.

Quels tourisimes les collectivités souhaitent-elles développer ?

#### Quelques moyens à mettre en œuvre :

Valoriser le fantastique potentiel du tourisme de croisière : réhabiliter l'escale de Nouméa.

Coordonner et renforcer la commercialisation de la destination sur les marchés (promotion et commercialisation des produits touristiques).

Atteindre un seuil de clés permettant la visibilité de la NC et suscitant l'intérêt des voyageurs.

Se doter d'une stratégie web et d'un e-positionnement.

Etudier les pistes de mutualisation, rapprochement ou fusion entre Airalin et Aircal.

Recentrer Airalin sur les activités moyen-courrier et transformer les avions en « bus aérien » en mode low-cost.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Optimiser les filières stratégiques: le numérique

Développer, soutenir, valoriser les usages numériques pour tous les citoyens et sans contrainte géographique

Moderniser le secteur de l'économie traditionnelle tout en accentuant le développement économique grâce au numérique

Sécuriser les dispositifs juridiques et réglementaires qui permettront d'asseoir les usages et les services

Le plan stratégique de l'économie numérique constitue le « volet numérique » du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Optimiser les filières stratégiques : l'agriculture

Encourager les métiers de l'agriculture	Améliorer la production agricole en quantité et en qualité	Améliorer la commercialisation des produits agricoles	Améliorer les conditions de développement de l'agriculture
Sécuriser les retraites des agriculteurs	Centrer les aides sur la performance agricole	Développer les centrales d'achat	Mieux connaître le secteur agricole
Sécuriser la transmission du patrimoine foncier agricole	Fixer des objectifs par filières	Encourager les circuits courts	Construire une politique de disponibilité du foncier agricole
Mieux rémunérer les salariés agricoles	Poursuivre et étendre la politique de labellisation	Promouvoir les produits locaux	Optimiser la gouvernance
Encourager les nouveaux métiers de l'agriculture	Organiser la complémentarité entre activité agricole et préservation de l'environnement	Développer les filières de distribution pour les petits producteurs	Intégrer les projets agricoles aux projets de territoires
Encourager la pluriactivité		Développer des partenariats commerciaux avec nos voisins	Adapter les politiques agricoles aux contraintes naturelles du pays
Créer des formations continues adaptées			Optimiser l'articulation entre R&D

#### **Les choix et priorités possibles :**

Il est nécessaire d'établir, parmi les fonctions accordées à l'agriculture, des priorités fixant ainsi des caps de développement. Ces priorités résultent de choix politiques qu'il convient de rendre plus clairs afin de les décliner en objectifs stratégiques prioritaires permettant de mettre en place des outils adaptés.

Quelles priorités accorder à l'agriculture calédonienne ?

Créer de la valeur ajoutée, faire entrer des devises ?

Privilégier sa fonction sociale et culturelle ?

Etre un outil au service du rééquilibrage géographique ?

Réduire la dépendance alimentaire du pays ?

Améliorer la qualité de vie des Calédoniens (santé et protection de l'environnement) ?

#### **Quelques moyens à mettre en œuvre :**

##### **Un schéma de cohérence de l'agriculture calédonienne à l'échelle du pays**

Création de CUMA/ flexibilité des contrats de travail dans les administrations pour les agriculteurs/ Scénario de relance des productions agricoles par filières/ Agence de l'eau/OCEF et/ou RUNGIS des fruits et légumes/Assiette locale hebdomadaire dans les cantines scolaires/ Accords bilatéraux/ Observatoire de l'agriculture et établissement foncier/ Droit de préemption

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### Optimiser les filières stratégiques : le capital naturel

Dynamiser les filières existantes	Evaluer les potentialités du capital naturel	Préparer le modèle de développement durable calédonien
Consolider la filière pêche	Prospection des ressources minérales (domaine maritime)	Evaluer la valeur des services écosystémiques
Développer la filière de l'aquaculture	Evaluer le potentiel en énergies d'origines renouvelables	Intégrer la valeur des services écosystémiques dans la chaîne de valeur des activités
Développer la diversification aquacole	Promouvoir l'innovation dans les domaines de la biotechnologie, de la chimie « verte » et « bleue »	Développer les pratiques utilisant les services écosystémiques
Elaborer une stratégie sylvicole		

#### **Les choix et priorités possibles**

Faut-il engager dès maintenant le virage de « l'après nickel » ?

#### **Quelques moyens à mettre en œuvre :**

- Une politique en faveur de la recherche, l'enseignement supérieur, le transfert technologique et l'innovation
- Le développement d'une technopôle et de pôle de compétitivité
- Des schémas sectoriels pour les filières visées

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation			
Améliorer la coopération des acteurs	Définir une politique de site pour l'ESRI	Induire et maintenir localement une plus grande valeur ajoutée	Développer l'attractivité du territoire
Organiser les forces de l'ESRI	Définir les thématiques prioritaires	Créer les outils financiers, fiscaux et sociaux	Renforcer les partenariats internationaux
Faciliter le rapprochement des acteurs	Identifier les compétences et les complémentarités	Développer des outils juridiques encadrant l'exploitation du capital naturel	Créer des pôles d'attractivités
	Identifier les partenariats internationaux	Développer des outils règlementaires (commandes publique, partenariat)	Créer un statut du chercheur dans la FPT
		Consolider et compléter les plateformes techniques	Améliorer les modalités de financement (bourses, ...)

**Les choix et priorités possibles :**

Quelle priorité accorder au potentiel de valorisation du capital naturel (hors nickel) ?

Dans le contexte de mutation sociétale de la Nouvelle-Calédonie, quelle place accorder à la connaissance de ces évolutions ? Cette connaissance est-elle susceptible d'améliorer la formulation des projets sociaux et sociétaux ?

**Quelques moyens à mettre en œuvre :**

- Un plan stratégique pour la recherche et l'innovation
- Mise en place d'infrastructure et de projet structurant dans un souci d'efficacité et de rééquilibrage

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Préserver l'environnement	
Adopter, au niveau de la Nouvelle-Calédonie, un mode de gouvernance de la gestion environnementale	Valoriser et protéger les écosystèmes
Ecrire des principes directeurs et des objectifs généraux en matière d'environnement	Internaliser les services écosystémiques
Se positionner sur le plan régional et international	Préserver l'eau et l'environnement
Assurer la participation de la population à l'élaboration des décisions publiques	Améliorer le bilan carbone par la maîtrise des consommations énergétiques
Mettre en œuvre une autorité environnementale indépendante	Valoriser le capital naturel dans les potentialités de hautes valeurs ajoutées et d'énergies nouvelles
Créer une cellule environnementale prospective	

### Les choix et priorités possibles :

Pour les politiques environnementales, les choix possibles se posent en premier lieu en matière de gouvernance avec la possibilité de mettre en œuvre des organes de coopération à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, pouvant aller d'une coordination minimaliste à une véritable synergie, sous l'impulsion d'une autorité environnementale indépendante pourvue de moyens et de pouvoirs coercitifs, en passant par une option médiane d'un organe automatiquement sollicité pour toute décision ayant des incidences environnementales, cet organe ne devant que délivrer des avis publics.

### Quelques moyens à mettre en œuvre :

- Le schéma énergie-climat de la Nouvelle-Calédonie (en cours de réalisation).
- Une haute autorité environnementale.
- Les principes directeurs et les objectifs généraux de l'environnement.
- Outils d'aide à la décision de type analyse coûts bénéfiques internalisant les services écosystémiques.
- Une cellule environnementale prospective.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Elaborer une politique de la mer	
Organiser la gestion durable des espaces et des ressources marines	Adapter la prévention des risques et la sécurité des activités maritimes
Consolider la filière pêche hauturière	Assurer le contrôle et l'intervention en mer
Mettre en place et améliorer les outils de surveillance de l'espace maritime et d'acquisition des données	Adapter l'inspection de la sécurité des navires et la prévention des risques professionnels
Explorer les potentialités du domaine maritime	Renforcer la gestion et la connaissance de l'espace maritime au regard des contraintes de sécurité des biens, des personnes et de l'environnement
Mieux connaître le fonctionnement écosystémique de l'environnement marin (récifo-lagonaire et hauturier)	
Développer la gestion participative en s'appuyant sur la notion de géosystème	
Renforcer les liens avec les PICT dans une perspective de cohérence régionale	
Renforcer les efforts de transfert et de capitalisation des connaissances	
Participer aux commissions internationales des pêches	

### Les choix et priorités possibles :

Souhaite-t-on faire de l'espace maritime une source de la croissance économique future de la Nouvelle-Calédonie ?  
 Souhaite-t-on mettre à profit l'espace maritime comme levier de cohésion sociale, voire de fondement identitaire ?  
 Souhaite-t-on mettre à profit l'espace maritime comme levier d'intégration et de rayonnement régional ?

### Quelques moyens à mettre en œuvre :

- Un schéma directeur de la Mer (approche trans-sectorielle)

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Ouvrir la société calédonienne sur le monde	
Développer la performance éducative et sportive de la Nouvelle-Calédonie	Développer une diplomatie culturelle
Mutualiser les moyens et coordonner les acteurs de la diffusion du français en NC et dans sa région	Améliorer et formaliser la coordination
Favoriser les mobilités entrantes et sortantes	Favoriser le rayonnement culturel pour une meilleure visibilité politique
Améliorer la maîtrise de la langue anglaise	
Mettre en place des systèmes d'équivalence des diplômes	
Internationaliser les parcours	Favoriser les échanges culturels comme vecteur de cohésion sociale, de construction identitaire
Développer des échanges entre structures de formation	
Rendre plus attractive la NC	
Développer les filières d'excellence (études supérieures, formation universitaires partagées, ... )	
Etendre le champ d'actions sportif au-delà de la région Pacifique	

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Ouvrir la société calédonienne sur le monde	
Favoriser l'intégration économique de la NC pour permettre son intégration politique	Participer à la protection des milieux naturels et de la biodiversité
Rechercher des marchés	Renforcer les coopérations internationales
Définir une stratégie favorisant la croissance par le développement du commerce extérieur	Adopter une politique sur la question du changement climatique
Harmoniser le droit des affaires	
Harmoniser et adapter les normes et règlements	Valoriser l'expertise calédonienne dans le domaine de la gestion des risques naturels (formation, organisation)
Définir la position de la NC quant à son adhésion aux accords économiques et commerciaux	
Définir une politique d'attractivité du territoire	Exporter l'expertise en matière de gestion environnementale
Améliorer la circulation des personnes et l'accès au travail des étrangers	

### Les choix et priorités possibles :

Intégration politique pour le développement économique de la Nouvelle-Calédonie, ou ouverture économique pour l'intégration politique ?

Quel message identitaire doit être exporté, alors que la construction identitaire du pays est en cours ? Les échanges avec les pays de la région contribuent au développement culturel de la Nouvelle-Calédonie : quelle part concéder en terme de fondation pour l'identité culturelle du pays, elle-même en mal de repère ?

Compte tenu de la contribution calédonienne aux GES, quels sont les scénarios envisageables dans le contexte d'une mise en place plus vaste d'un marché de quotas carbone ?

Comment expliquer à nos voisins qui sont victimes du changement climatique que nous avons un bilan d'émission carbone par habitant parmi les plus élevés au monde ? Une politique, aussi dynamique et vertueuse soit-elle en matière de conservation des espaces naturels est-elle susceptible, à elle seule, de compenser l'image que nous donnons en terme de contribution au changement climatique ?

### Quelques moyens à mettre en œuvre :

- Un schéma directeur de la politique extérieure en lien avec l'ensemble des autres politiques publiques

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

Renforcer la cohérence et la performance de l'action publique					
Renforcer la cohérence et la performance de l'action publique	Améliorer l'efficacité de l'action publique	Rénover les modes de production de l'action publique et de mise à disposition des services publics	Conforter les principes de gouvernance démocratique en renforçant les dispositifs de démocratie participative	Renforcer les moyens humains, former les élites publiques et rénover la gestion des ressources humaines du secteur public	Pérenniser les finances publiques
Renforcer la coordination stratégique	Renforcer la coordination et la coopération au niveau organisationnel et opérationnel	Développer l'e-administration, e-services	Développer les outils de la démocratie participative au sein de l'action publique locale	Renforcer les moyens humains et les capacités à faire	Identifier les ressources propres à mobiliser pour financer notamment les charges liées à l'augmentation des dépenses de santé et de protection sociale
Mieux planifier l'action publique	Améliorer l'organisation administrative locale et sa performance		Encourager les dispositifs de représentativité des citoyens et des usagers à la gestion des affaires publiques	Doter les agents publics d'un socle commun de compétences	Mettre en œuvre la combinaison optimale pour assurer l'équilibre et l'autonomie de la NC
Organiser le pilotage de l'action publique, tant au niveau stratégique qu'opérationnel	Doter l'administration gouvernementale de moyens à hauteur de ses missions		Renforcer l'implication des organisations de la société civile dans les processus décisionnels et de mise en œuvre des politiques et programmes de développement, sécuriser le cadre juridique des OSC, stabiliser le financement public, encourager le financement privé	Rénover la gestion des ressources humaines de la fonction publique calédonienne	Actualiser l'organisation des solidarités institutionnelles  Optimiser l'utilisation des fonds d'aide internationale, en particulier le Fonds Européen de Développement

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MOYENS

### **Les choix et priorités possibles :**

Faut-il faire évoluer le système institutionnel calédonien et jusqu'ou ?

Un cadre stratégique interprovincial, une mutualisation renforcée, un gouvernement stratège.

Faut-il faire évoluer le paysage démocratique calédonien ?

Développer la gouvernance démocratique ? Renforcer les moyens du congrès ? Encourager le sénat coutumier à affirmer son rôle ?

Quels choix possibles pour réduire la contrainte en matière de finances publiques ?

Augmenter les ressources propres ? Capitaliser au travers d'un fonds souverain ? Maîtriser les dépenses publiques tout en donnant de la visibilité aux collectivités sur leurs recettes ?

### **Quelques moyens à mettre en œuvre :**

- Renforcer la capacité d'analyse et d'aide à la décision du congrès et de l'administration gouvernementale en instaurant un CAS
- Poursuivre et étendre les démarches et les dispositifs de planification stratégique et opérationnelle (PPI)
- Institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques
- Doter les administrations de vrais outils de suivi et de pilotage
- Instaurer une fonction « évaluation et contrôle de gestion » transversale au sein des grandes administrations
- Instaurer des guichets uniques avec un « front office » commun entre les différentes institutions concernées
- Mutualiser les fonctions supports (ressources humaines, système d'information, achat, la fonction financière, patrimoniale, juridique, la fonction communication, les services généraux) mais pas seulement
- Mettre à disposition des services en ligne pour les usagers
- Sécuriser le cadre juridique des OSC, stabiliser le financement public, encourager le financement privé (mécénat)
- Instaurer une véritable GPEC
- Fusionner les fonctions publiques territoriales et communales
- Mieux maîtriser les dépenses publiques / Capitaliser la richesse générée par le nickel au travers d'un fond souverain